

Bulletin “du Vivre Avec”

Le bulletin d'information de la FNLV



Le mot du président

Ce nouveau bulletin vient, en partie, vous rendre compte des dernières évolutions de notre Fédération. Comme évoqué dans le précédent numéro, au printemps 2024, la FNLV a choisi de modifier assez radicalement son fonctionnement en introduisant dans notre conseil d'administration (CA) un collège de membres élus. Nous avons également initié quatre commissions permettant à des volontaires de s'engager sur un sujet précis.

Au moment où j'écris ces lignes, il semble apparaître que ce nouveau fonctionnement commence à produire des effets. Tout d'abord, nos deux derniers CA ont réuni une vingtaine de participants, ce qui est notablement plus que dans les années précédentes. Les missions du conseil d'administration ont été distinguées de celles du bureau, ce qui semble aussi favoriser l'efficacité de notre travail. Les quatre commissions (décrites plus loin dans ce bulletin), sont également fonctionnelles. Sans surprise une majeure partie des personnes s'étant signalées comme intéressées par ce travail n'y ont finalement pas participé. Mais chacune des commissions regroupe aujourd'hui une équipe entre 4 et 7 personnes qui se sont mises au travail et qui commencent à obtenir ou produire des résultats.

Nous y reviendrons également plus tard dans ce document mais cette démarche de “réforme” se poursuivra lors du CA du 5 décembre : un nouveau bureau y sera élu, avec pour mission de préparer le programme de la prochaine mandature qui commencera en juin 2025.

Afin de mieux repérer nos forces vives et de clarifier les engagements de chacun, les différents organes de la FNLV (CA et commissions), ont choisi de se doter d'une règle de fonctionnement que j'aimerais évoquer ici. Simple, elle est destinée à cadrer l'investissement des participants.

DANS CE NUMÉRO

LES RÉSULTATS DE
NOTRE ENQUÊTE

LE LANCEMENTS DES
QUATRE COMMISSIONS

LA LISTE DES DOCUMENTS
OBLIGATOIRES À
AFFICHER

OÙ EST ON DES SALAIRES
DANS LA CNN 66?

LA CNAPE

LES ACTUALITÉS

Elle stipule que, dès lors qu'un de leurs membres s'abstient trois fois consécutives de participer (directement ou en réagissant aux ODJ ou CR des réunions) aux travaux d'un de ces organes il ne sera plus compté comme un participant à l'organe concerné. Il ne s'agit nullement de mettre en place une forme de mesure coercitive mais de permettre à ces nouveaux outils de fonctionner sereinement. Mieux vaut une équipe plus réduite, mais qui mène un travail avec constance. Ce cadre de fonctionnement me paraît important pour permettre aux adhérents de mesurer leurs possibilités d'engagements lorsqu'ils choisissent d'intégrer ces groupes de travaux.

Je me permets enfin de rappeler que la participation à ces échanges est tout à fait possible quand bien même nos agendas ne nous permettent pas d'assister aux temps de visio. Les commentaires faits a priori ou a posteriori sur les différents écrits et propositions des uns et des autres sont tout aussi importants.

Concernant les revendications portées par la FNLV, vous imaginez bien que le contexte politique actuel n'est pas des plus propices à la mise en place d'un travail avec l'État pour avancer sur nos demandes (que vous pouvez consulter dans le PV de notre dernier AG et sur le site internet de la FNLV). De fait, nous n'avons actuellement aucun contact avec un organe ministériel. Néanmoins nous avons été recontactés et nous devrions rapidement rencontrer des représentants de l'Assemblée des Départements de France. Notre objectif demeure de revendiquer un document opposable officiellement qui rappelle aux différents acteurs (LVA comme administration) les "règles du jeu" existantes lorsqu'il s'agit d'ouvrir, de fermer ou de faire fonctionner un projet de LVA.

Le contexte global de la protection de l'enfance et la mise en avant sur la place publique de nombre de dysfonctionnements n'épargneront pas les LVA. C'est une évidence ! Donc charge à nous de savoir "montrer patte blanche" afin de préserver ce cadre dérogatoire qui permet nos spécificités. Pour ce faire, la FNLV se doit d'être force de proposition, non seulement à destination des adhérents mais aussi à destination des pouvoirs publics. C'est là l'essentiel du sens qui est donné aux nouvelles commissions.

J'espère continuer à vous voir de plus en plus nombreux à vous mobiliser pour poursuivre le travail entrepris il y a deux décennies, avec pour objectif de sécuriser nos lieux d'accueils.

A Bientôt.

Gwenn Bailliard

LVA Arz Bevañ / Président FNLV

Les résultats de l'enquête de la FNLV

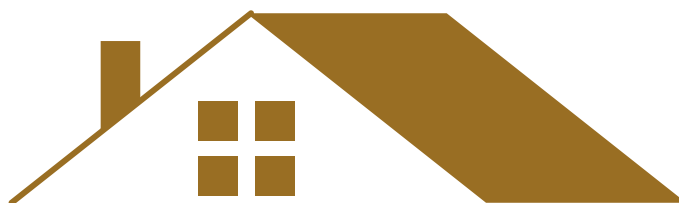
Nous vous avons interrogés au début de l'année au travers d'un questionnaire dans l'intention de recueillir de la donnée qui nous permettrait de mieux connaître nos adhérents, vérifier la cohérence de notre programme et pouvoir utiliser ces données avec les différents échelons des pouvoirs publics.

L'échantillon de l'enquête était constitué de 72 LVA, tous adhérents à la FNLV.

Sachant qu'il y a actuellement 179 adhérents à la FNLV (sans les porteurs de projet) et qu'il existe plus de 600 LVA en France selon l'annuaire de Patrick Tesson qui vient de paraître.

Cela nous donne une **représentativité de 40% des LVA au sein de la Fédération**, et **12% des LVA en France**.

Merci à tous ceux et celles qui ont pris le temps de répondre, ces chiffres nous serviront à défendre nos intérêts auprès des pouvoirs publics à divers échelons.



Les résultats de l'enquête de la FNLV

LES CARACTÉRISTIQUES DES LIEUX DE VIE

L'effectif moyen de l'accueil est de **6.4 enfants** par LVA.

Le nombre d'**ETP moyen est de 4.3** par LVA. (Équivalent Temps Plein)

Le taux moyen (approximatif) d'**encadrement** est donc de **2 pour 3**. C'est en dessous de ce que demande la CNAPE (2.8/3)

63% d'entre eux accueillent un **public mixte**.

85% des équipes comportent du **personnel diplômé** dans la protection de l'enfance.

13% des équipes comportent des cadres de la protection de l'Enfance.

92% des lieux n'emploient **pas de veilleurs de nuit**. Le Vivre Avec n'est pas anéanti.

86% des lieux déclarent avoir une **équipe stable** (ce qui est nettement supérieur à l'ensemble de la Protection de l'Enfance).

13% ont déjà eu recours à l'intérim, c'est nettement inférieur à ce qui se pratique en établissement classique.

83% des LVA font de la **supervision**.

11% des LVA comportent plusieurs sites et 89% ne travaillent qu'avec une seule maison/adresse.

81 % des permanents responsables habitent sur place et 19% possèdent un logement personnel distinct.

Les résultats de l'enquête de la FNLV

LA POSTURE FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS ET DES LVA

19% d'entre eux ont eu une augmentation de leur prix de journée en compensation de l'absence de prime **Ségur**.

56% des LVA **travaillent surtout avec leur département d'implantation**.

81% le font par choix, ce qui nous laisse 19% d'inquiétude donc...

55% des LVA travaillent avec des **départements éloignés**.



Les LVA sont **63 % à être sous forme associative** et **37% avec un statut d'entreprise**.

34 % déclarent une spécialisation dans la nature du public accueilli.

45% des LVA bénéficient d'un forfait complémentaire.

Il n'y a pas de corrélation entre la spécificité du public accueilli et l'obtention d'un forfait complémentaire.

25% d'entre eux, utilisent des conventions bilatérales avec une tarification supérieure à leur arrêté de tarification. Il n'y a pas de corrélation avec l'absence de forfait complémentaire.

Les résultats de l'enquête de la FNLV

LA FÉDÉRATION:

88% des adhérents ont approuvé la définition proposée telle quelle : la FNLV représente « Les LVA autorisés ou en attente d'autorisation, quelle que soit leur structuration, et dont au moins un des porteurs de projet est personnellement identifiable et participe à la mise en œuvre de ce projet. »

Certains ont reproché le flou que représente l'expression ; “dont au moins un des porteurs de projet est personnellement identifiable et participe à la mise en œuvre de ce projet”



On constate de façon évidente que les LVA continuent d'évoluer dans leur structuration et présentent des organisations différentes. Les profils des Porteurs de projet accompagnés par la fédération l'attestent également. Ils sont de plus en plus formés au travail social. L'engagement des permanents prend donc de nouvelles formes et la fédération représentent des sensibilités variables. La FNLV ne comprend plus à ce jour de membre faisant partie d'un groupement et ne représente donc que des petites structures.

Lancement des 4 commissions de la FNLV

Le bureau et le CA de la FNLV ont décidé de mettre en place un ensemble de 4 commissions afin de compléter leur travail. Vous aviez été interrogés à ce sujet avec le questionnaire cette année. L'intention est d'ajouter des forces à notre bureau et notre CA sur des objets plus précis et avec moins de responsabilités. Ce fonctionnement est inspiré, en autres, de celui de la CNAPE. Nous espérons ainsi gagner en démocratie et en efficacité. Cela peut de plus permettre à des personnes de s'engager de façon plus mesurée dans la dynamique de la fédération.

Ces commissions s'intitulent :

- **Juridique:** Elle est présidée par Alexandra Poncet. La commission va travailler dans un premier temps sur l'actualisation, la réécriture du document GILVA IDEAL. Notre intention sera dans un deuxième temps de retravailler ce document avec l'Assemblée des Départements de France avec qui nous venons de reprendre contact. Cette commission n'a pas vocation à se substituer aux LVA lorsqu'ils ont des problèmes juridiques. La FNLV restera en position de conseil et ressource.
- **Site internet et communication,** présidée par Benjamin Guindet. Un prestataire pour la refonte du site vient d'être trouvé (AIOA) et il peut satisfaire pour un coût raisonnable l'ensemble de nos demandes. Nous espérons pouvoir obtenir ainsi le nouveau site dès 2025. Il faudra refaire les fiches. Seuls les adhérents de la FNLV y apparaitront, bénéficieront de l'accès à la bibliothèque de documents ressources et pourront accéder aux annonces.
- Nous sommes à la recherche de photos utilisables pour alimenter le site, et faisons donc un appel à la communauté.

Lancement des 4 commissions de la FNLV



- **Documents supports**, présidée par Hugues Pourcelot. Un ensemble de documents seront validés par la commission puis seront mis à la disposition uniquement des adhérents sur le site, triés dans une sorte de bibliothèque. Nous commençons par le DUERP, le plan d'évaluation des risques et le cadre juridique des LVA. Les documents arriveront donc eu fur et mesures de leur validation et seront choisis suivant l'expression des besoins de nos adhérents. Il est possible pour les LVA de transmettre des documents au secrétaire afin de les proposer à l'étude de la commission. L'objectif est bien de valoriser l'entraide et la mutualisation pour permettre à tous nos adhérents, dont les porteurs de projet de disposer des outils nécessaires pour se mettre facilement en règle avec le cadre d'exercice des LVA (en lien avec les exigences de l'évaluation à laquelle nous allons tous être soumis).
- **Rencontres nationales et formation**. Les prochaines Rencontres auront lieu dans les Landes entre le 3 et le 5 juin 2025 à Biscarosse dans un camping que nous avons visité. La 1ere commission a eu lieu le 8 octobre, elle a commencé à travailler sur la thématique des prochaines rencontres qui sera volontairement plus centrée sur le public. Nous en sommes donc à l'étape de recherche des intervenants. La FNLV a fait le choix d'aller chercher la certification QUALIOPI que nous devrions avoir à ce moment là. Les Rencontres seront donc présentées officiellement comme un temps de formation afin de pouvoir faire des demandes de remboursements par les OPCOS. Nous envisagerons rapidement de délivrer une formation à destination des porteurs de projet mais également de nos adhérents sur des sujets où nous nous savons compétents. Cela permettra à la FNLV d'avoir de nouvelles occasions d'aller à la rencontre des LVA adhérents et non adhérents.

La liste des documents obligatoires à afficher sur le lieu de vie

C'est une question qui revient; que faut-il obligatoirement afficher sur le lieu de vie du fait de la loi 2002-2 et du référentiel HAS?

En voici donc la liste:

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie : l'ensemble de la charte → Article L311-4 du CASF
- Le règlement de fonctionnement : l'ensemble du document → Article R-311-34 du CASF
- Liste des personnes qualifiées : arrêté de désignation des personnes qualifiées. Cet arrêté est à télécharger sur le site de votre ARS ou à demander à votre interlocuteur ARS → Articles L.311-5 du CASF



Attention, il y aussi affichages réglementaires obligatoires comme les éléments relatifs à la sécurité ou législation du travail (ex : plan d'évacuation, accès DUERP...)

La liste des documents facultatifs mais appréciés

Pour aller un peu plus loin

Rendu accessible à tous par le moyen le plus adapté (classeur, cahier...) :

- Charte de bientraitance (avec lien vers le téléphone de signalement en cas de maltraitance)
- les dates et CR du groupe d'expression
- Le livret d'accueil
- Le projet d'établissement
- Contrat "type"

Rendu accessible à chacun (avec accès confidentiel) :

- DIPC ou contrat de séjour signé
- Dossier personnel d'accompagnement
- Éléments d'observation
- Document de sensibilisation santé (vaccination, addictions) & hygiène
- Dispositif d'entraide, support
- N° d'urgence
- Ne pas oublier les pros (support adapté) !
- Promotion QVT (qualité de vie au travail)
- Soutien (psychologique) et modalités d'accès
- Éléments sur la démarche qualité et gestion des risques (ex : mode de signalement des Événements Indésirables, faits de maltraitance...)

Ou est-on des salaires dans la CCN 66 ?

La CCN 66 ne s'applique pas si on utilise uniquement le titre de permanent ou assistant permanent. Mais les grilles de salaire de la CCN66 restent un repère fort pour établir le niveau de rémunération des employés en LVA, surtout pour le personnel diplômé.

Les salaires bruts actuels sans les primes de dimanches et fériés(qui peuvent représenter près de 200 € Brut par mois) sont:

- Un AMP en début de carrière est à 1 742 € +238 € de prime Ségur (soit 1544 € net)
- Un AMP avec 5 ans d'ancienneté est à 1 914 € + 238 € de prime Ségur (soit 1 679 net)
- Un AMP avec 11 ans d'ancienneté est à 2 030 € + 238 € de prime Ségur (soit 1 769 € net)

- Un ME en début de carrière est à 1 804 e + 238 euro de prime Ségur (soit 1594 € net)
- Un ME avec 5 ans d'ancienneté est à 2 042 € + 238 € de prime Ségur (soit 1778 e net)
- Un ME avec 12 ans d'ancienneté est à 2 253e + 238 € de prime Ségur (soit 1943 € net)

- ES en début de carrière 1 914 euros + 238 € de prime Ségur (soit 1 679 net)
- Es avec 5 ans d'ancienneté : 2 218 € + 238 € de prime Ségur (soit 1 916 net)
- Es avec 11 ans d'ancienneté 2 562 € + 238 € de prime Ségur (soit 2 184 net)

- Un chef de service en début de carrière est à 3 304 € (soit 2 478 € net)

Les actualités de la FNLV

Vie de la Fédération:

La FNLV tiendra un Conseil d'Administration ouvert à tous ses adhérents en visio le 11 décembre au matin. Ce sera l'occasion d'élire un nouveau bureau, provisoire, qui sera en charge, entre autres, de la préparation de l'élection du prochain mandat qui arrive rapidement.

Les postulants doivent surtout avoir envie de s'investir dans le prochain programme, qui sera le moteur de notre action.

Ce nouveau programme va donc être rédigé par ce bureau de transition, et sera celui sur lequel se fera l'élection du prochain bureau. L'autre enjeu est bien sûr la préparation du prochain président de la FNLV qui ne pourra surgir de nul part. Le parcours classique était que la personne fasse ses armes dans le CA et/ou dans le bureau avant qu'elle ne prenne la présidence. Cette fonction s'articule bien sûr aujourd'hui fortement avec le secrétaire général qui le seconde au quotidien et partage une grande partie des responsabilités.

Partenariat:

Une rencontre a eu lieu avec le GERPLA et l'Accueil Paysan, la semaine du 21 octobre. Elle visait à réfléchir aux positions des LVA. La FNLV estime avoir fait ce travail au travers du programme qu'elle défend et qui a été voté. Libre à chaque regroupement de se positionner en fonction de ces propositions et d'émettre les siennes. Le credo de la FNLV reste que le problème des LVA n'est pas l'excès des lois mais plutôt leur mauvaise application, surtout de la part des Départements.

Notre mantra devient de plus en plus LE RESPECT DU CADRE PAR TOUS ET POUR TOUS.

Un accord a été trouvé sur l'ambition de choisir un sujet sur lequel les différents groupements pourront déjà travailler ensemble.

Les actualités de la FNLV

Partenariat:

Nous avons pu travailler avec FAST-SUD qui nous fait profiter de son expertise pour corriger le document présentant le cadre juridique des lieux de vie.

Nous les en remercions donc vivement car nous y avons gagner en rigueur.

Appel: réseau LinkedIn

Ceux qui voudrait bien se connecter sur le réseau LinkedIn au compte de la Fédération qui est représenté indirectement par celui du secrétaire, peuvent donc se connecter au sien: Paquereau Yannick

Cela permettra d'étendre notre réseau et de le rendre plus visible, en relayant par exemple nos parutions.

Celui de la Fédération a réussi cette année à croître dans une certaine mesure mais mériterait encore mieux.

Merci à ceux qui voudraient bien le faire.

Commission des mouvements de la CNAPE

Le président et le secrétaire général étaient présents à la commission des mouvements de la CNAPE le 25 septembre à Paris. Etaient présents des représentants, entre autres, de l'Association Nationale des MECS, des Associations portant le parrainage, ou des représentants d'accueillants familiaux ...

Nous avons pu constater que les autres mouvements peuvent partager des problématiques similaires au nôtres : difficultés à faire respecter le cadre juridique, baisse de budget.

Ils emploient des stratégies qui ressemblent aux nôtres. Le meilleur exemple est à Bordeaux : l'association qui regroupe les UDAF a perdu 60% de ses financements. Elle a du licencier fortement. Suite à cela, ils ont stoppé leur prise en charge. Les juges ont hurlé et au bout de six mois, le département est revenu vers eux pour leur redonner leur subvention car la machine s'était grippée. Le parallèle avec l'attribution des places des LVA à d'autres départements que celui sur lesquels ils sont implantés peut sembler évident...

Nous avons participé l'après-midi à "la manifestation des 400 000" pour la protection de l'enfance . Vous trouverez juste après le un mot de la CNAPE qui en rend compte.



Commission des mouvements de la CNAPE

***Le mot de la CNAPE;
Chers adhérents,***

Vous avez été nombreux à vous mobiliser hier sur le parcours des Invalides jusqu'au Panthéon, malgré une météo difficile. Bus, cars, trains et voitures ont afflué de toute la France pour défiler, et la CNAPE a été forte de beaucoup de ses associations. Cela nous a rendu fiers de notre fédération, et de sa capacité à réunir largement autour des droits des enfants. La foule des manifestants a démontré, si cela était encore nécessaire, que nous sommes unis autour de l'urgence à agir. Plus d'une dizaine de parlementaires, dont les responsables nationaux d'au moins deux partis, sont venus saluer les manifestants ou défiler. Plus d'une vingtaine de médias ont couvert l'événement. Encore avant-hier, de nouveaux mouvements partenaires ont rejoint le collectif, signe d'une dynamique qui doit se poursuivre !

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse que nous avons publié ce matin, et quelques photos. D'autres seront publiés sur le site des 400 000, ainsi que plusieurs vidéos, très prochainement.

Voici également quelques articles parus depuis hier sur cette manifestation historique :

Le Monde, Libération, Le Figaro, l'Humanité, Le Parisien, Le Media Social, ASH, Arte, Mediapart, The conversation, Le Nouvel Obs, RFI, Europe 1, RMC, 20 minutes, France Bleu, Midi Libre, Le journal du Centre, Var-Matin, Le Dauphiné Libéré, Le Progrès, Sud-Ouest...

